

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-12

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le huit mars deux mille-vingt-quatre.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Roger JOURNET			X	Williams Dufour
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD		X		
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles	X			

Objet : Vote du compte administratif 2023

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'**exercice 2023**, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Louis REYNAUD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2023** les finances du Syndicat (S.I.A.G.A.) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

PROCEDANT au règlement définitif du budget **2023**, M Alain PERROT propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	RESULTATS 2022	Exercice 2023			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	dépenses	recettes	
SF	1 953 494,80 €	1 372 265,75	1 151 016,34	221 249,41	-	-	2 174 744,21
SI	697 509,36 €	318 645,88	379 935,19	- 61 289,31	1 170 804,78€	412 644,00	-121 940,73

M Alain PERROT,

PROPOSE à l'assemblée de voter le Compte Administratif de 2023 selon les dépenses et les recettes ci-dessus rappelées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

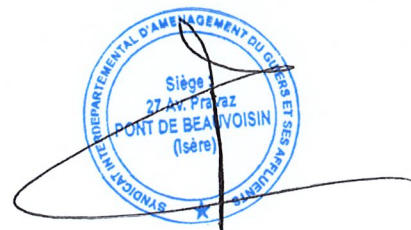
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en séance
Le 20/03/2024

Le secrétaire de séance
Alain PERROT



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 22/03/2024
Transmise au Représentant de l'État le : 22/03/2024
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.